

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 382

13 février 2012

### SOMMAIRE

a_BAHN S.à r.l. ....	18293	Interstate Hotel Management System - Interstate Management Services .....	18317
Amway Luxembourg S.à r.l. ....	18333	Intex S.A. ....	18336
EFDO II S.à r.l. ....	18325	Intex S.A. ....	18336
Eudial S.C.A. ....	18308	Investment Grade Europe S.A. ....	18317
Family Recruitment .....	18314	Investmon S.à r.l. ....	18318
HECF Edmund S.à r.l. ....	18290	Invicta EuroCard Services Holdings S.à r.l. ....	18305
HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l. ....	18321	JF S.A. ....	18298
HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l. ....	18290	JMB Multimedia S.A. ....	18318
HECF Metropolitan S.à r.l. ....	18298	J.M.O. Consultancy BV S.à r.l. ....	18317
HECF Schlossstrasse 20 S.à r.l. ....	18293	Kondor Bidco S.à r.l. ....	18303
Hermann & Valentiny & Associés S.à.r.l. ....	18304	Lubeca S.A.- SPF .....	18317
Holly Tree Immobilier S.A. ....	18307	Oakland Investment S.A. ....	18304
Holly Tree Investments S.A. ....	18308	Oceaneering International Holdings LLC SCS .....	18294
HVL Lux S. à r. l. ....	18311	OFR Group S.à r.l. ....	18314
I.30 Foetz "Avenir" .....	18311	ONEX Tube City Holdings .....	18305
ICGRedStone S.à r.l. ....	18319	Pinnacle Partners .....	18312
ICGSRedstone S.à r.l. ....	18324	Rock Ridge RE 17 .....	18327
Ichima Investments S.A. ....	18326	Sintez Corporation S.A. ....	18304
ICredpartner S.à r.l. ....	18318	Spring Laurel S.à r.l. ....	18319
Immo Frisange S.A. ....	18327	Tahoe TRM S.à r.l. ....	18335
Immo G Investissements S.à r.l. ....	18330	Tranelux International S.à r.l. ....	18331
Immo Le Cap S.A. ....	18330	Unternehmensgruppe Theo Müller S.e.c.s. ....	18327
Immotion S.à r.l. ....	18335	Vauban Lux S.à r.l. ....	18308
Incafi S.A. ....	18335		
Inoracc S.à r.l. ....	18336		
International Trademark Institute .....	18336		
Interstate Europe .....	18311		

**HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 658.600,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003150/10.

(120001925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**HECF Edmund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 216.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.780.

In the year two thousand and eleven, on the thirteen of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d' Arlon, L-1150 Luxembourg,

here represented by Cintia Procaci, private employee, professionally resident at 205, Route d' Arlon L-1150 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder (the "Sole Shareholder") of HECF Edmund S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d' Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, of August 4, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2471 dated October 13, 2011.

II. The Company's share capital is currently fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each.

The appearing party, represented as above mentioned, recognizes that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the Company's share capital from its current amount of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500), divided into one hundred and twenty-five (125) shares, each having a nominal value of one hundred Euro (€ 100), to two hundred and sixteen thousand Euro (€ 216,000), by the issuance of two thousand thirty-five (2,035) new shares, with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each;

2. Subscription and payment of the share capital increase by the Sole Shareholder, by way of a contribution in kind consisting of a part of a receivable in the amount of two hundred and three thousand five hundred Euro (€ 203,500) held by the Sole Shareholder against the Company;

3. To amend and restate paragraph 1 (§ 1) of article 6 of the Company's Articles of Association;

4. To amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to Ms. Jeanette Hesser, Ms. Cintia Procaci, Ms. Hadieh Kaviani and Ms. Samira Boudalia to proceed, under her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

5. Miscellaneous.

*First Resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500), divided into one hundred and twenty-five (125) shares, having a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each, to two hundred and sixteen thousand Euro (€ 216,000), by the issuance of two thousand thirty-five (2,035) new shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each, by way of a contribution in kind consisting of a part of a receivable in the amount of two hundred and three thousand five hundred Euro (€ 203,500) held by the Sole Shareholder against the Company.

### *Subscription and Payment*

There now appeared Cintia Procaci, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared the subscription of two thousand thirty-five (2,035) ordinary shares by the Sole Shareholder, each having a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each; and to accept payment in full of each of these shares via contribution in kind.

The valuation of the contribution in kind of part of the receivable is evidenced by a certificate dated December 9, 2011, issued by the management of the Company and acknowledged and approved by the Company insofar the valuation is concerned.

The certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the deed for the purposes of registration.

### *Second Resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restart paragraph 1 (§ 1) of article 6 of the articles of association of the Company. The § 1 of the article 6 of the articles of association of the Company shall now read as follows:

“ **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two hundred and sixteen thousand Euro (€ 216,000), divided into two thousand one hundred and sixty (2,160) ordinary shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each, all of which are fully paid up.”

### *Third Resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant power to Ms. Jeanette Hesser, Ms. Cintia Procaci, Ms. Hadiéh Kaviani and Ms. Samira Boudalia to record the capital changes in the Share Register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the “Memorial C”.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,800.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ici représentée par Cintia Procaci, employée privée, ayant pour adresse professionnelle le 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «*ne varietur*» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de "HECF Edmund S.à r.l." («L'Associé Unique»), une société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, ayant son siège social à, 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte de Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2471 du 13 octobre 2011.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour:*

1. Augmenter le capital souscrit de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, de manière

à le porter à deux cent seize mille Euros (€ 216.000), par l'émission de deux mille trente-cinq (2.035) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100);

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital par l'Associé Unique, par un apport en nature représentant une partie d'une créance d'un montant de deux cent trois mille cinq cents Euros (€ 203.500) détenue par l'Associé Unique envers la Société;

3. Modifier et reformuler l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société;

4. Modifier le livre de Registre des parts sociales de la Société pour tenir en compte le changement de capital et autoriser Mme. Jeanette Hesser, Mme. Cintia Procaci, Mme. Hadieh Kaviani et Mme. Samira Boudalia à procéder, par la signature seule, au nom de la Société, aux formalités nécessaires en relation avec les parts sociales annulées et les parts sociales créés dans le livre de Registre des parts sociales de la Société;

5. Divers.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, de manière à le porter à deux cent seize mille Euros (€ 216.000), par l'émission de deux mille trente-cinq (2.035) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, par un apport en nature représentant une partie d'une créance d'un montant de deux cent trois mille cinq cents Euros (€ 203.500) détenue par l'Associé Unique envers la Société;

#### *Souscription et Paiement*

Ensuite est intervenue Cintia Procaci, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Le comparant a déclaré la souscription des deux mille trente-cinq (2.035) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune par l'Associé Unique et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature de l'Associé Unique.

L'estimation de l'apport en nature d'une partie de la créance est documentée par un certificat daté du 9 décembre 2011, émis par la gérance de la Société et reconnu et approuvé par la Société dans la mesure où l'estimation est concernée.

Le certificat, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société:

« **Art. 6. Capital social émis.** Le capital social est fixé à deux cent seize mille Euros (€ 216.000) divisé en deux mille cent soixante (2.160) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique déclare autoriser Mme. Jeanette Hesser, Mme. Cintia Procaci, Mme. Hadieh Kaviani, Mme. Samira Boudalia à procéder au changement de capital dans le livre de Registre des parts de la Société, et d'accomplir les formalités nécessaires en relation avec le Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.800.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: C. PROCACI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56659. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003145/151.

(120001636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**HECF Schlossstrasse 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 222.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.691.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003154/11.

(120001972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**a\_BAHN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 163.146.

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1) Mademoiselle Marion GUTH, gérante de société, née à Strasbourg (France), le 22 mai 1984, demeurant à L-2168 Luxembourg, 90, rue de Mühlenbach.

2) Monsieur Nicolas BLIES, compositeur indépendant, né à Mulhouse (France), le 26 septembre 1981, demeurant à F-67100 Strasbourg, 2, rue des Roses.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "a\_BAHN S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 90, rue de Mühlenbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163.146, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2515 du 18 octobre 2011;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'objet social (article 2 des statuts) comme suit:

"La Société a pour objet la production d'oeuvres audiovisuelles."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cent vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. GUTH, N. BLIES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2011. LAC/2011/57863. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004155/38.

(120003753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

## Oceaneering International Holdings LLC SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 165.777.

### Extract of the articles of association of Oceaneering International Holdings LLC SCS (the "Company").

#### 1. Shareholders.

- Oceaneering International, Inc., a company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, State of Delaware, 19801, United States of America, registered with the Company Register of the State of Texas under number 0717710; and

- Oceaneering International Holdings LLC, a company governed by the laws of Delaware, having its registered office at 1675 S. State Street, Suite B, Dover, Delaware 19901, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under number 5078790.

#### 2. Name of the Company. Oceaneering International Holdings LLC SCS

#### 3. Legal form. Limited corporate partnership («société en commandite simple»).

**4. Corporate object.** The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any Luxembourg or foreign companies belonging to the members of the same group of companies to which the Company belongs, in whatever form, and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may borrow monies in any form, except by way of public offer. Furthermore, the Company may undertake financing operations by and through transactions pertaining directly or indirectly to the maintenance, administration, management, control and development of participating interests with companies belonging to the members of the same group of companies to which the Company belongs, including without limitation, the granting of loans and facilities to these companies, the granting of any assistance, advances or guarantees to these companies.

The Company may also carry out any such transactions, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose.

**5. Registered office.** The Company has its registered office at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**6. Shareholders. Unlimited and limited liability.** The unlimited shareholder is liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The limited shareholder is only liable up to the amount of its capital contribution. It shall take no part in the management of the Company and shall have no right or authority to act for the Company to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company.

**7. Manager. Nature and Limit of its powers.** The Company is managed by one or more managers appointed by the general meeting of shareholders at a majority of the shareholders representing half of the shares of the Company, including the favorable vote of all unlimited shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least two managers.

The manager(s) need not be shareholders of the Company. At any time and "ad nutum", the general meeting of shareholders may remove and replace any manager at a majority of the shareholders representing half of the shares of the Company, including the favorable vote of all unlimited shareholders.

In any case, a limited shareholder can never be a manager of the Company.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objectives and in compliance with the terms of this article.

Powers not expressly reserved by law or the articles of association of the Company to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/her/its powers to one or several "ad hoc" agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by such manager in the name of the Company; as a representative of the Company, a manager is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 (one) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of communication.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of communication, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall require the presence of two managers, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or e-mail or by any other similar means of communication another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager by proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in multiple copies of an identical resolution, and such resolution shall be effective on the date the last manager signs the resolution.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The limited shareholders shall take no part in the management of the Company in the meaning of the above, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company.

*Manager:*

- Oceaneering International Holdings LLC, 1675 S. State Street, Suite B, Dover, Delaware 19901, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under number 5078790.

**8. Share capital.** The issued share capital is set at USD 27,525,000 (twenty-seven million five hundred twenty-five thousand United States Dollars) represented by 27,525,000 (twenty-seven million five hundred twenty-five thousand) issued shares with a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollar) each, divided into 250 (two hundred fifty) unlimited shares (the "Unlimited Shares") and 27,524,750 (twenty-seven million five hundred twenty-four thousand seven hundred fifty) limited shares (the "Limited Shares" and together with the Unlimited Shares the "Shares").

**9. Contributed assets.** 250 (two hundred fifty) Unlimited Shares have been fully paid up through a contribution in cash for an amount of USD 250 (two hundred fifty United States Dollars).

24,750 (twenty-four thousand seven hundred fifty) of the Limited Shares have been fully paid up through a contribution in cash by the Limited Shareholder for an amount of USD 24,750 (twenty-four thousand seven hundred fifty United States Dollars).

27,500,000 (twenty-seven million five hundred thousand) of the Limited Shares shall be fully paid up by Oceaneering International, Inc. through a contribution in kind consisting of all the shares it holds in (i) Oceaneering Holdings Sarl, a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies register ("Lux Sarl 2") and (ii) Grayloc Products Ltd., an entity organized under the laws of England and Wales, with registered office at 109 Bowsfield Lane, Stockton on Tees, Cleveland, United Kingdom, TS18 3HF ("Grayloc"), subject to the payment of a global share premium, which shall amount to the balance of (i) the fair market value of the Lux Sarl 2 and Grayloc shares (as agreed by the Unlimited Shareholder and the Limited Shareholder) and (ii) USD 27,500,000 (twenty-seven million five hundred thousand United States Dollars).

**10. Date of incorporation.** The Company was incorporated on 21 December 2011.

**11. Duration.** The Company is constituted for an unlimited period of time.

**12. Financial year.** Exceptionally the first financial year shall begin on 21 December 2011 and end on 31 December 2012.

The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

### **Extrait de l'acte de constitution de Oceaneering International Holdings LLC SCS (la «Société»).**

#### **1. Désignation des associés.**

- Oceaneering International, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Etat du Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Etat du Texas sous le numéro 0717710; et

- Oceaneering International Holdings LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1675 S. State Street, Suite B, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 5078790.

#### **2. Dénomination sociale.** Oceaneering International Holdings LLC SCS

#### **3. Forme juridique.** Société en commandite simple.

**4. Objet social.** L'objet de la Société est d'effectuer toutes opérations en rapport direct ou indirect avec l'acquisition de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères affiliées, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, à l'exclusion d'emprunts par voie d'offre publique. De plus, la Société peut entreprendre des opérations financières par des opérations se rapportant directement ou indirectement à la maintenance, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de participations avec des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient elle-même, incluant sans limitation, l'octroi de prêts, de crédit et de sûretés à ces sociétés.

La Société peut réaliser toutes opérations, en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement de son objet social.

**5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi au 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**6. Associés. Responsabilité limitée et Responsabilité illimitée.** L'associé commandité est indéfiniment responsable des engagements de la Société vis-à-vis des tiers.

L'associé commanditaire est uniquement tenu responsable jusqu'à concurrence des fonds qu'il a apporté. Il n'intervient pas dans la gérance, et n'a aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou participer ou intervenir d'une quelconque manière dans la gérance de la Société.

**7. Gérant: Nature et Limites de ses pouvoirs.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés à la majorité des associés représentant la moitié des parts sociales de la Société incluant le vote favorable de tous les associés commandités. Dans le cas où plusieurs gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants.

Les gérants peuvent ne pas être associés. A tout moment et «ad nutum», l'assemblée générale des associés pourra renvoyer ou remplacer tout gérant à la majorité des associés représentant la moitié des parts sociales de la Société incluant le vote favorable de tous les associés commandités.

Dans tous les cas, un associé commanditaire ne peut jamais être gérant de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et aux termes du présent article.

Les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les statuts de la Société seront de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents «ad hoc»

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Chaque gérant ne contracte aucune obligation personnelle dans le cadre de ses fonctions concernant ses agissements régulièrement pris au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, un gérant est seulement responsable de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par la majorité des membres présents ou représentés.

Une convocation de toute réunion du conseil de gérance devra être donnée à tous les gérants, au moins 1 (un) jour avant l'heure prévue pour ladite réunion sauf en cas de survenance d'une urgence, dont la nature doit être présentée dans le procès-verbal de l'assemblée.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature de l'affaire à discuter.

Toute convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à être convoqué par consentement écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux fixés dans un calendrier adopté par une résolution antérieure du conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, nécessiteront la présence d'au moins deux gérants, soit présents en personne, par procuration ou représentant, qui formeront un quorum.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou courrier électronique ou tout autre moyen similaire de communication, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant par procuration.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en réunion du conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions devront être prises expressément que cela soit par lettre circulaire, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être relatée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et une telle résolution sera effective à la date à laquelle le dernier gérant signe la résolution.

Les délibérations du conseil de gérance devront être enregistrées dans les minutes qui devront être signées par le président ou par deux gérants. Toute retranscription ou extrait de ces minutes devra être signé(e) par le président ou par deux gérants.

Une partie des gérants ou tous les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants de la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Les associés commanditaires n'interviennent pas dans la gérance au sens de ce qui précède, et n'ont aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou participer ou intervenir d'une quelconque manière dans la gérance de la Société.

Le gérant est:

- Oceaneering International Holdings LLC, 1675 S. State Street, Suite B, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 5078790.

**8. Capital social.** 27.525.000 USD (vingt-sept millions cinq cent vingt-cinq mille Dollars Américains), représenté par 27.525.000 (vingt-sept millions cinq cent vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,00 USD (un Dollar Américain) chacune, divisées en 250 (deux cent cinquante) parts sociales de commandité (les «Parts Sociales de Commandité») et 27.524.750 (vingt-sept millions cinq cent vingt-quatre mille sept cent cinquante) parts sociales de commanditaire (les «Parts Sociales de Commanditaire»).

**9. Actifs apportés.** 250 (deux cent cinquante) Parts Sociales de Commandité ont été intégralement payées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 250 USD (deux cent cinquante Dollars Américains).

24.750 (vingt-quatre mille sept cent cinquante) des Parts Sociales de Commanditaire ont été intégralement payées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 24.750 USD (vingt-quatre mille sept cent cinquante Dollars Américains).

27.500.000 (vingt-sept millions cinq cent mille) des Parts Sociales de Commanditaire devront être intégralement payées au moyen d'un apport en nature consistant en toutes les parts sociales détenues par Oceaneering International, Inc. dans (i) Oceaneering Holdings Sarl, une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en voie d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg («Lux Sarl 2») et (ii) Grayloc Products Ltd., une entité constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis au 109 Bowesfield Lane, Stockton on Tees, Cleveland, Royaume-Uni, TS18 3HF («Grayloc»), soumis au paiement d'une prime d'émission globale qui devra être équivalente à la différence entre (i) la juste valeur marchande des parts sociales de Lux Sari 2 et Grayloc (telle que convenue par l'Associé Commandité et l'Associé Commanditaire) et (ii) 27.500.000 USD (vingt-sept millions cinq cent mille Dollars Américains).

**10. Date de constitution.** La Société a été constituée le 21 décembre 2011.

**11. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**12. Exercice social.** Exceptionnellement, le premier exercice social commence le 21 décembre 2011 et finit le 31 décembre 2012.

L'exercice social normal commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 janvier 2012..

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012002771/230.

(120000140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

---

### **HECF Metropolitan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 232.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.779.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003152/11.

(120001976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

### **JF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.819.

#### STATUTS

L'an deux mille onze, le sept décembre,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Jade FORET, mannequin, de nationalité belge, née à WoluweSaint-Lambert (Belgique) le 26 septembre 1990, résidant au 24, avenue des Genêts, B-1490 Court-Saint-Etienne (Belgique),

ici représentée par Me Laurence JACQUES, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante représentée comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

#### **I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme Juridique et Dénomination Sociale.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination «JF S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 3. Siège social.**

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, selon le cas. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, selon le cas.

#### **Art. 4. Objet Social.**

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes et de valeurs mobilières de toute

nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats.

4.2. Plus spécifiquement, la Société pourra également détenir, développer, exploiter (en ce compris par l'octroi de licences) des marques, des brevets, des concessions, des licences et tout autre droit intellectuel, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

4.3. La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dettes, convertibles ou non.

4.4. La Société peut également accorder toute assistance par le biais de prestations de services, de prêts, garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'actionnaire unique ou les actionnaires de la Société (ci-après des «Sociétés Affiliées»). La Société peut en particulier avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans sûreté, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère; ou encore accorder toutes garanties, tous nantissements ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.

4.5. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.6. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet. Il est entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'engager dans une activité qui constituerait une activité réglementée du secteur financier.

### III. Capital Social et Actions

#### Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres actions, dans les limites fixées par la Loi.

#### Art. 6. Actions.

6.1. Toutes les actions de la Société seront émises sous la forme nominative ou au porteur.

6.2. Dans l'hypothèse où les actions sont nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi.

6.3. Le registre des actionnaires pourra être consulté à tout moment par tout actionnaire de la Société. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. A la demande d'un actionnaire, un certificat, qui devra être signé par l'administrateur unique ou le cas échéant, par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription.

6.4. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

6.6. Chaque action donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

6.7. Les cessions d'actions ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil ou de la Loi.

### IV. Administration

#### Art. 7. Conseil d'administration - Administrateur unique.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. En cas de pluralité d'administrateurs, ceux-ci seront soit de classe A («Administrateurs de Classe A») soit de classe B («Administrateurs de Classe B»).

7.2. Tout administrateur est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas.

7.3. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

7.4. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par décision de l'actionnaire unique ou des actionnaires réunis en assemblée générale à la majorité simple des voix valablement émises, selon le cas.

7.5. Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

7.6. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné par les autres membres du conseil d'administration, par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément à la Loi.

#### **Art. 8. Décisions du conseil d'administration.**

8.1. Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

8.2. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil d'administration pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Le président présidera toute réunion du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration élira, à la majorité des voix, un autre administrateur en tant que président pro tempore.

8.3. Un avis par écrit, télécopie ou courrier électronique (sans signature électronique) contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les motifs de cette urgence. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit en original, par télécopie ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil d'administration.

8.4. Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur en tant que mandataire en original, par télécopie ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

8.5. Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'être identifié, d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

8.6. Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

8.7. Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion, incluant le vote d'au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

8.8. Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil d'administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil d'administration dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des administrateurs peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen de télécommunication.

8.9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. En cas d'administrateur unique, les décisions seront prises par voie de résolutions écrites.

#### **Art. 9. Pouvoirs du/des administrateur(s).**

9.1. L'administrateur unique ou le conseil d'administration, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique, selon le cas, sont de la compétence du conseil d'administration.

9.2. L'administrateur unique ou le conseil d'administration, selon le cas, peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à la Loi, à un directeur, agent, administrateur ou autre mandataire, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, administrateur ou non, par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration, selon le cas.

**Art. 10. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B, ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration conformément aux articles 9.2. et 9.3 des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des administrateurs.** Un administrateur ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

## V. Assemblée générale des Actionnaires

### Art. 12. Droits de Vote.

12.1. Chaque action donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque actionnaire peut participer à l'assemblée générale des actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'il détient.

### Art. 13. Pouvoirs.

13.1. L'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

13.2. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera seul les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

### Art. 14. Décisions de l'actionnaire unique.

14.1. Les décisions de l'actionnaire unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'actionnaire unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

### Art. 15. Décisions de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée.

15.2. Tout actionnaire peut prendre part à l'assemblée générale au moyen d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire. Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et de participer pleinement et activement à l'assemblée.

15.3. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

15.4. Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote envoyés par courrier, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique) au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, l'agenda de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, sont nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

15.5. Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

15.6. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

15.7. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation ou publication préalable.

**Art. 16. Assemblée générale annuelle.** Il est tenu chaque année une assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 20 juin à 14 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant.

## VI. Surveillance de la Société

**Art. 17. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Les commissaires aux comptes peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

## VII. Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Comptes annuels.** Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, l'administrateur unique ou le conseil d'administration, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout actionnaire au siège social de la Société.

### Art. 20. Répartition des bénéfices.

20.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

20.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

20.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par chacun dans la Société par une décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas.

## VIII. Liquidation

### Art. 21. Liquidation.

21.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateur(s), actionnaire(s) ou non, nommé(s) par l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

21.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux actionnaires en proportion des actions détenues dans la Société.

## IX. Dispositions générales

**Art. 23.** Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

### *Souscription - Libération*

Le capital a été souscrit comme suit:

Souscripteur(s):

Nombre  
d'actions  
souscrites:

Mademoiselle Jade FORET . . . . . 3.100 actions

Les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (1.100.- EUR).

### Assemblée générale extraordinaire

La comparante, pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois(3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

a) Administrateur de Classe A:

- Mademoiselle Jade FORET, mannequin, de nationalité belge, née à Woluwe-Saint-Lambert (Belgique) le 26 septembre 1990, résidant au 24, avenue des Genêts, B-1490 Court-Saint-Etienne (Belgique);

b) Administrateurs de Classe

B: - M. Denis VAN DEN BULKE, né à Liège (Belgique) le 10 juillet 1959, résidant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- Mme. Laurence JACQUES, née à Verviers (Belgique) le 11 avril 1977, résidant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Louis LIBART, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique) le 8 août 1982, résidant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2016 ou à une date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

5.- Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jacques, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55410. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012002482/291.

(120001293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

### **Kondor Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.046.

### *Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 décembre 2011*

En date du 21 décembre 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Anne-Catherine GRAVE, né le 23 juillet 1974 à Comines, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Monsieur James Morril FORD, gérant de catégorie A

- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de catégorie B

- Madame Anne-Catherine GRAVE, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.  
Kondor Bidco S.à r.l.  
Par procuration  
Signatures

Référence de publication: 2012003791/23.

(120002497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

---

**Hermann & Valentiny & Associés S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 19, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 58.059.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003156/9.

(120001802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Sintez Corporation S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.488.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2011 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été nommés:

a) *Administrateurs*

- Monsieur Ivar VIRKUS, économiste, avec adresse professionnelle à CH - 6004 Luzerne, Kapellgasse, 16
- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- TRILLIANCE TRUST A.G, avec siège social à CH - 6004 Luzerne, Kapellgasse, 16 .

b) *Commissaire aux comptes*

- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITES, INTERCORP S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra an l'an 2016.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012003974/23.

(120002609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

---

**Oakland Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 109.375.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2011*

Me René FALTZ, né le 17 août 1953 à Luxembourg, Me Thomas FELGEN, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, et M. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, tous trois domiciliés 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, ont été réélus aux postes d'administrateurs de la société.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2017.

La société Luxembourg Offshore Management Company S.A. (L.O.M.A.C. S.A.), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22206, ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été réélue commissaire aux comptes de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2017.

Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2012003267/18.

(120002349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**Invicta EuroCard Services Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 50.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.614.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 3 novembre 2011 entre d'une part, l'ensemble des personnes suivantes (défini comme étant les Personnes), Monsieur James Corcoran, né le 13 décembre 1954 à Birmingham, Royaume-Uni, résidant à 42 Norland Square, W11 4PZ, Londres, Royaume-Uni, Monsieur Michael Says, né le 26 mars 1960 au Royaume-Uni, résidant au 20 Whitcome Mews, Kew, Surrey TW9 4BT, Royaume-Uni, Monsieur Allan Silverman, né le 1 mars 1958 à Londres, Royaume-Uni, résidant à Bisley House, Shipbourne Tonbridge, Kent TN11 9NS, Royaume-Uni, Monsieur Stephen Rowland, né le 5 juin 1973 à Liverpool, Royaume-Uni, résidant au Old School Heath Road, Polstead, Colchester Essex, C06 5AN, Royaume-Uni, Monsieur Ali Chaudhry, né le 23 octobre 1972 au Lahore, Pakistan, résidant au 26 Pelhams Walk, Esher, KT10 8QD, Surrey, Royaume-Uni, Sir George Malcolm Williamson, né le 27 février 1939 au Royaume-Uni, résidant au 13 Hannover Terrace, NW1 4RJ Londres, Royaume-Uni, et d'autre part, Invicta EuroCard Services L.P., une société en commandite, immatriculée selon les lois des Iles Caïmans sous le numéro 52463, ayant son siège social au Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïmans, agissant par son associé général Invicta EuroCard Services GP LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, que 57.420 parts sociales de classe A1, 14.355 parts sociales de classe A2, 14.355 parts sociales de classe A3, 14.355 parts sociales de classe A4, 14.355 parts sociales de classe A5, 14.355 parts sociales de classe A6, 14.355 parts sociales de classe A7, 14.355 parts sociales de classe A8, 14.355 parts sociales de classe A9 et 1.250.000 parts sociales de classe C de la Société d'une valeur nominale de 0,01 livre sterling ont été cédées avec effet au 3 novembre 2011 par les Personnes à Invicta EuroCard Services L.P.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Invicta EuroCard Services Holdings S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012004392/29.

(120003794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

**ONEX Tube City Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 250.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.575.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Onex Tube City Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 250,000 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 159.575 (the "Company").

There appeared

OAH Wind LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 421 Leader Street, Marion Ohio, 43302 United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 4240638 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 250,000,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

### Agenda

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of OAH Wind LLC as liquidator of the Company;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the sole shareholder;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates that expire today.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint the Sole Shareholder as liquidator.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the Sole Shareholder and under its sole signature, which is validly bind the Company, notably borrow money to pay the debts of the Company, mortgage and pledge the assets of the Company and dispose of the properties of the Company.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the Company.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil onze, le seizième jour de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Onex Tube City Holdings, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand -Duché de Luxembourg, avec un capital social de 250.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.575 (la "Société").

#### *A comparu*

OAH Wind LLC, une société existant valablement en vertu des lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son adresse au 421 Leader Street, Marion Ohio, 43302 USA, et immatriculée auprès du "Delaware Secretary of State, Division of Corporations" sous le numéro de dossier 4240638 (l'"Associé Unique");

ici représentée par Mr. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 250.000.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination de OAH Wind LLC en qualité de liquidateur de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'associé unique;
5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à sa liquidation.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin ce jour.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de nommer l'Associé Unique en qualité de liquidateur.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, notamment, et sans autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique, emprunter pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.-Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants agissant par l'intermédiaire de leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58314. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003888/115.

(120002538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

---

**Holly Tree Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 118.578.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003157/10.

(120002413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Holly Tree Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 105.637.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 janvier 2012.  
Référence de publication: 2012003158/10.  
(120002412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Vauban Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 130.617.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la société le 22 décembre 2011 que:

L'assemblée accepte la démission de:

- Mr Renaud Labye, né le 11/09/1977 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;  
de ses fonctions de gérant avec effet au 26 août 2011,
- Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;
- Mr Thierry Grosjean, né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;  
de leur fonction de gérant avec effet immédiat.

L'assemblée nomme:

- Cyan S.à r.l., société luxembourgeoise, ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136122;  
aux fonctions de gérant unique et pour une durée indéterminée avec effet immédiat.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

*Pour Vauban Lux S.a r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2012004700/28.

(120003498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

---

**Eudial S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 71.032.

L'an deux mil onze, le huit novembre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions EUDIAL S.C.A., avec siège social à L-9991 Weiswampach, 2, am Hock,

- constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 787 du 21 octobre 1999,
- modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 29 juin 2000, publié au dudit Mémorial C, numéro 874 du 6 décembre 2000,
- modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 17 décembre 2001, publiée au dudit Mémorial C, numéro 575 du 12 avril 2002,
- modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 14 août 2002, publié au dudit Mémorial C, numéro 1534 du 24 octobre 2002,

- modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 5 décembre 2002, publié au dudit Mémorial C numéro 111 du 4 février 2003,

- modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 mars 2003, publié au dudit Mémorial C, numéro 506 du 9 mai 2003,

- modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2004, publié au dudit Mémorial C, numéro 286 du 31 mars 2005,

- transformée en société en commandite par actions sous forme de SICAR aux termes d'un acte reçu par le Notaire Joseph ELVINGER de résidence à Luxembourg, reçu le 29 décembre 2006, publiée au Mémorial C, le 02 mai 2007, numéro 756

- modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2007, publié au dudit Mémorial C, numéro 1202 du 19 mai 2008

- modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 03 décembre 2009, publié au dudit Mémorial C, numéro 415 du 25 février 2010,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 71.032.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures, sous la présidence de

Monsieur Didier DECOSTER, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, qui désigne comme scrutateur Monsieur Etienne Proesmans, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique GOLDENBERG, employée privée, demeurant à L-8410 Steinfort.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Transfert de la gérance de la société

2) Cession de l'action commanditée d'Eudial sàrl

3) Décharge de sa gestion au gérant sortant

4) Prolongation de l'exercice social.

5) Modification de l'article 7 des statuts dans la mesure suivante:

- Le paragraphe libellé: «Les Actions Ordinaires peuvent être cédées. L'Action d'Associé Commandité détenue par l'Associé Commandité ne peut être cédée.» est supprimé.

- Au 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article, la première phrase «Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandités de la Société sont et resteront des actions nominatives.» est complétée par la phrase suivante: «Elles ne sont dès lors cessibles que moyennant respect des dispositions de l'article 40 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés.»

6) Introduction aux articles 1 et 14 des statuts de l'identité du nouvel associé commandité gérant.

7) Modification de la composition du Conseil de Surveillance.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

Tous les actionnaires non présents ou non représentés ont été convoqués par lettre recommandée conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée.

La liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant plus de 66 % du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour, en ce compris les points relatifs aux modifications statutaires.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le gérant à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer la gérance de la société et révoque donc la société EUDIAL Sàrl de son poste de gérant commandité, lui accordant décharge pour sa gestion, pour nommer en ses lieu et place la société Eudial Management SA dont le siège social est à L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 154.784.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée, suite à la décision de changement de gérant commandité, accepte la cession de l'action de commandité à la société Eudial Management SA prédésignée.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide, suite aux résolutions prises ci-avant, de modifier les articles 1<sup>er</sup>, 7 et 14 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre Eudial Management SA, le titulaire de l'action de commandité ayant les qualités d'associé commandité et de gérant de la société (l'Associé Commandité), d'une part et les titulaires et souscripteurs des actions ordinaires et tous ceux qui en deviendront Actionnaires, une société sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination de EUDIAL S.C.A. (ci-après la "Société")

**Art. 7.** Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandités de la Société sont et resteront des actions nominatives. Elles ne sont dès lors cessibles que moyennant respect des dispositions de l'article 40 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée.

A moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Associé Commandité suite à la demande d'un Actionnaire, la Société n'émettra pas de certificats d'Actions pour les Actions nominatives et les Actionnaires nominatifs recevront à la place une confirmation de leur actionariat. Des fractions d'Actions seront émises jusqu'à la deuxième décimale s'il en est décidé ainsi par l'Associé Commandité. L'avis de paiement des dividendes, le cas échéant, sera fait aux Actionnaires nominatifs, à leur adresse indiquée au Registre des Actionnaires.

Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; les inscriptions au Registre des Actionnaires seront signées par l'Associé Commandité; toute inscription doit indiquer le nom de chaque détenteur d'Actions, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré pour chacune des Actions. Tout transfert d'Action sera inscrit au Registre des Actionnaires.

Tout Actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et tous les avis de la Société pourront lui être envoyés. Cette adresse sera inscrite également au Registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société à tout moment, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'Actionnaire.

L'Actionnaire nominatif pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou à toute autre adresse qui aura été déterminée par la Société à tout moment.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul Actionnaire par Action de la Société. En cas d'indivision ou de nue-propiété et d'usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice des droits dérivant de l'Action ou des Actions concernées jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour représenter les indivisaires ou nus-propiétaires et usufruitiers vis-à-vis de la Société.

**Art. 14.** La Société sera gérée par Eudial Management SA en tant qu'Associé Commandité de la Société. Les autres Actionnaires de la Société ne peuvent pas participer ou interférer dans la gestion de la Société.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de prolonger l'exercice social en cours jusqu'au 30 décembre 2012. L'exercice social suivant débutera dès lors le 31 décembre 2012 et se terminera le 31 décembre 2013.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée accepte la démission des deux membres suivants du conseil de surveillance:

1. Monsieur Jean-Marie Gaspar, Administrateur de sociétés, domicilié à B-1390 Grez-Doiceau, clos des sept Bonniers, 3.

2. Madame Brigitte Annet, Administrateur de sociétés, domiciliée à B-1325 Dion-Valmont, Rue des Frères Poels, 50.  
Elle décide de nommer en leur lieu et place:

1. Monsieur Joseph D'Heur, administrateur de société, demeurant à B 4602 Visé, Rue du Pays de Liège, 52, né à Hermalle-sous-Argenteau le 1<sup>er</sup> septembre 1960.

2. Monsieur Marc Sunnen, dirigeant de société, domicilié à L-8217 Mamer, rue Op Bierg, 39, né à Luxembourg le 26 mars 1959.

Leur mandat expirera au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

*Sixième résolution*

Sur proposition du nouveau gérant, l'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock, à dater de ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.15 heures.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: D. Decoster, E. Proesmans, M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 11 novembre 2011 - WIL/2011/881 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 15 décembre 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012004749/141.

(120003027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

---

**HVL Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.670.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003160/10.

(120002211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**I.30 Foetz "Avenir", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 72.912.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012003162/11.

(120002186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Interstate Europe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003165/10.

(120002044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Pinnacle Partners, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.457.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December, before Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Pinnacle Partners, a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.457 (the Company).

The Company has been incorporated on the 9<sup>th</sup> day of May 2006 pursuant to a deed of Me André Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1391 of the 19<sup>th</sup> of July 2006.

There appeared:

Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 18-20, rue Edouard Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96.380 (the Shareholder)

hereby represented by Me Nuria Martin, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 16<sup>th</sup> day of December two thousand and eleven.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholder holds 100% of the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Merlis S.à r.l., with registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation;
6. Miscellaneous.

III. That the Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Shareholder resolves to appoint Merlis S.à r.l., with registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Liquidator, in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

*Third resolution*

The Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

*Fifth resolution*

The Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de décembre, par devant Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Pinnacle Partners S.à r.l. (anc. MLAM 6), une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.457 (la Société).

La Société a été constituée le neuf mai deux mille six suivant un acte de Me André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1391 du 19 juillet 2006.

*A comparu:*

Merril Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18-20, rue Edouard Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.380, (l'Associé),

représentée par Me Nuria Martin, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre deux mille onze.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Merlis S.à r.l., avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique;
6. Divers.

III. L'Associé a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de nommer Merlis S.à r.l., avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg], comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule respon-

sabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Associé a décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1.400.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Martin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2011. LAC/2011/57580. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003287/131.

(120002126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**OFR Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Family Recruitment).**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.  
R.C.S. Luxembourg B 149.522.

L'an deux mil onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Madame Pascale Marie Thérèse Jeanne Geneviève HAINE, employée privée, de nationalité belge, née à Liège le 15 janvier 1968, domiciliée à B-6780 Messancy, 1 boîte 2, rue du centre, Belgique,

laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Qu'elle est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Family Recruitment S.à r.l.", avec siège social à L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 13 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2468 du 18 décembre 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

2.- Cessions de parts:

a) Madame Pascale HAINE prénommée, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour à:

- Madame Martine Marie Elisabeth BONMARIAGE, médecin généraliste, de nationalité belge, née à Kangu (Congo) le 15 mars 1969, domiciliée à B-6941 Durbuy – Heid, 50 Aisne, ici présente et ce acceptant: trois cent nonante-neuf (399) parts sociales de la société Family Recruitment S.à r.l.

- Monsieur Emmanuel Pierre Charles Albert Ghislain JASSOGNE, consultant, de nationalité belge, né à Butare (Rwanda) le 27 Novembre 1967, domicilié à B-6941 Durbuy – Heid, 50 Aisne, ici présent et ce acceptant: une (1) part sociale de la société Family Recruitment S.à r.l.

Les cessions de parts dont question ci-dessus ont lieu au prix total de QUATORZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (14.450.- EUR). Les parties déclarent avoir convenu des modalités relatives au paiement du dit prix préalablement aux présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce qui est confirmé.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Les cessions sont faites en date de ce jour avec pour prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il est convenu entre partie que les cessionnaires seront propriétaires des dites parts cédées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et qu'ils auront droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de cette date.

En conséquence, le cédant met et subroge les cessionnaires dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés, à savoir:

- Madame Pascale HAINE prénommée,
- Madame Martine BONMARIAGE prénommée,
- Monsieur Emmanuel JASSOGNE prénommé,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés déclarent donner leur accord aux prédites cessions de parts sociales.

Ensuite, Madame Pascale HAINE prénommée, en sa qualité de gérant unique de la société, déclare accepter les cessions de parts sus-mentionnées au nom et pour compte de la société et dispenser le cédant de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prestation des services de placements privés dans le sens le plus large du terme, incluant notamment les services suivants: les activités d'agence externe, la recherche d'emploi, le recrutement et la sélection, les stages, les activités de placement et le reclassement.

Elle a également pour objet le recrutement de personnes, le secrétariat et l'assistance dans les démarches administratives et juridiques auprès d'organismes publics ou privés lors de l'embauche de personnel au service de particuliers, d'entreprises ou d'organisations quelconques.

Elle a aussi pour objet de faire, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les prestations de consultance, de coaching et de mandataire agréé, sous forme d'études, de formation, d'organisation, d'audit, d'expertises et de conseils ayant trait directement ou indirectement à la gestion des entreprises et en particulier de leur système de gestion de la qualité et leur mise en conformité avec les référentiels et directives réglementaires applicables.

Elle a enfin pour objet de faire, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes prestations de consultance, d'organisation sous forme d'études, d'audit et de conseils en vue de la création d'entreprises ayant comme finalité l'accompagnement, la prise en charge et l'hébergement de personnes

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle et financière et opérer toutes transactions de propriétés immobilières ou de biens meubles liées directement ou indirectement à son objet social ou toutes activités contribuant au développement de l'objet social.

La Société peut gérer, contrôler et donner des conseils aux sociétés affiliées et filiales en sa qualité de gérant, de liquidateur ou autres.

La société peut prendre des participations par apport en espèces ou en nature, par fusion, par souscription, par intervention financière ou autres, dans d'autres sociétés ou entreprises existantes ou en voie de constitution, à la fois au Luxembourg et à l'étranger, ayant un objet social en rapport, similaire ou pouvant promouvoir son propre objet social.

La Société peut aussi octroyer des prêts ou garantir des prêts octroyés par des parties tierces à des sociétés affiliées et filiales.»

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la société en «OFR Group S.à r.l.» avec comme enseignes commerciales «Family Recruitment» et «Ocube's» et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour dénomination OFR Group S.à r.l., avec comme enseignes commerciales Family Recruitment et Ocube's.»

#### Quatrième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Madame Pascale HAINE prénommée en sa qualité de gérant de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date après validation des comptes de résultats et du bilan de l'année 2011.

#### Cinquième résolution

Les associés décident de créer deux groupes de gérants, les Gérants A et les Gérants B, et décident de nommer en qualité de nouveaux gérants de la société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et pour une durée indéterminée:

- a. Madame Martine BONMARIAGE prénommée en qualité de Gérant B,
- b. Monsieur Emmanuel JASSOGNE prénommé en qualité de Gérant A.

#### Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de Gérants A et B. Le(s) gérants A seront obligatoirement associés. Le(s) gérants B ne seront pas obligatoirement associés. Tous les gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée:

- en cas de gérant unique, par la seule signature de ce gérant unique,
- en cas de pluralité de gérants,

\* soit par la signature unique du Gérant A dont notamment en ce qui concerne les matières relatives à l'objet social de la société,

\* soit par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, à l'exception 1) des matières qui concernent la gestion journalière pour lesquelles la signature de deux Gérants B sera suffisante et 2) pour les relations avec les administrations et les banques jusqu'à concurrence d'un montant de mille euros (1.000.- EUR), pour lesquelles la signature d'un seul Gérant B sera suffisante.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille euros (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. HAINE, M. BONMARIAGE, E. JASSOGNE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58380. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003696/132.

(120002913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

**J.M.O. Consultancy BV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.151,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.128.

En vertu d'une résolution de l'Associé unique de la Société du 19 décembre, 2011 les personnes suivantes ont été renvoyées de leurs postes de gérants de la société.

Luxglobal Management S.ar.l.

Van Lanschot Management S.A.

Zimmer, Claude

Theisen, Marc

Kemmerling, Hendrik H.J.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2012003190/16.

(120002087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**Interstate Hotel Management System - Interstate Management Services, Société en nom collectif.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003166/10.

(120002038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**Investment Grade Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.462.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 décembre 2011*

En date du 16 décembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Scott Edel, avec effet au 31 décembre 2011 à minuit, en qualité d'Administrateur.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Investment Grade Europe S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012003167/15.

(120001698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**Lubeca S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 30.800.

*Extraits des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2011 tenue à Luxembourg.*

1. Les trois administrateurs suivants ont été révoqués avec effet immédiat:

Joelle Reuter-Lamesch, 45 Huewelerstrooss a L-8521Beckerich

Georges Brimeyer, 111, rue Pierre Krier a L-1880 Luxembourg

Carina Brimeyer-Dos Reis Evora, 111, rue Pierre Krier a L-1880 Luxembourg

2. Le commissaire aux comptes, la société Amstimex S.A., une société de droit luxembourgeois avec siège social au 13, rue des Jones a L-1818 Howald et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 21.512 a été révoqué avec effet immédiat.

3. L'Assemblée a décidé de nommer comme nouvel administrateur unique la société à responsabilité limitée Westenwind S.ar.l. ayant son siège social au 31, rue de Strasbourg a L-2561 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 150.449, représentée par son gérant unique, Monsieur Geert Dirckx, né le 10 octobre 1970 a Maaseik (Belgique) et avec adresse professionnelle au 31, rue de Strasbourg a L-2561 Luxembourg.

4. L'Assemblée a décidé de nommer comme nouveaux commissaires aux comptes la société à responsabilité limitée Tax Connected S.a r.l. ayant son siège social au 31, rue de Strasbourg a L-2561 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 157.488.

5. Le nouvel administrateur unique et le nouveau commissaire aux comptes termineront le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes révoqués. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2011.

6. L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 31, rue de Strasbourg a L-2561 Luxembourg.

Certifie sincère et conforme

Westenwind S.à r.l.

Administrateur Unique

Référence de publication: 2012004446/29.

(120003842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

---

**Investmon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.045.593,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003168/10.

(120001697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**ICredpartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICredpartner S.à r.l.

Référence de publication: 2012003171/10.

(120001600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**JMB Multimedia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.382.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société JMB Multimedia SA tenue au siège social le 14 décembre 2011 à 11 heures*

*Résolutions*

1. L'Assemblée approuve la radiation de l'Administrateur:

- Marc-André Allès, demeurant au Brusselsesteenweg, 1, B-9400 Meerbeke, Belgique.

2. L'Assemblée approuve la nomination de l'Administrateur:

- Khadija Maghouz, demeurant à Avenue Marius Renard 27A/304, B-1070 Anderlecht, Belgique, pour une durée indéterminée débutant au 14/12/2011.

3. L'Assemblée approuve la décision suivante:

- Il est convenu de donner les pleins pouvoirs de signature à Monsieur Bernard Tavernier, demeurant au demeurant à Geraardsbergstraat, 49, B-9400, Ninove, Belgique, Administrateur-Délégué de la société JMB Multimedia SA ayant son siège social au route d'Esch, 39, L-3835 Schifflange.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Richard Gauthier / Gérard Lusatti / Bernard Tavernier  
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012004420/24.

(120004213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

**ICGRedStone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICGRedStone S.à r.l.

Référence de publication: 2012003172/10.

(120001596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**Spring Laurel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 165.122.

In the year two thousand eleven, on the nineteenth day of December.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, under-  
signed,

There appeared:

Land Breeze II S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of the Luxembourg laws having its registered office at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.836, represented by Me Esbelta De Freitas, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on December 16, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

Land Breeze II S.à r.l. (hereafter referred to as the "Sole Shareholder") is the Sole Shareholder of Spring Laurel S.à r.l., a private limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 165.122, incorporated by a deed enacted on November 30, 2011, by Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 31,500,000.-(thirty one million five hundred thousand US Dollars), through a contribution in cash;

2. Subscription and payment of 31,500,000 (thirty one million five hundred thousand) additional ordinary shares by a contribution in cash together with a share premium attached to the ordinary shares amounting to USD 3,115,350,000.-(three billion one hundred fifteen million three hundred fifty thousand US Dollars) and the allocation of the amount of USD 3,150,000.-(three million one hundred fifty thousand US Dollars) to the legal reserve of the Company;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital increase of the Company; and

4. Other business.

The Sole Shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decided to increase the Company's share capital by an amount of USD 31,500,000.-(thirty one million five hundred thousand US Dollars), through a contribution in cash, so as to bring it from its present amount of USD 20,000.-(twenty thousand US Dollars), to the amount of USD 31,520,000.-(thirty one million five hundred twenty thousand US Dollars).

### *Second resolution*

The Sole Shareholder decided to subscribe and issue 31,500,000 (thirty one million five hundred thousand) new ordinary shares with a par value of USD 1.-(one US Dollars) each having the same rights and obligations as the existing ordinary shares together with the payment of a share premium attached to the ordinary shares amounting to USD 3,115,350,000.-(three billion one hundred fifteen million three hundred fifty thousand US Dollars) and the allocation of the amount of USD 3,150,000.-(three million one hundred fifty thousand US Dollars) to the legal reserve of the Company.

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital. Article 5.1 of the articles of association of the Company will henceforth have the following wording:

“ **5.1.** The Corporation’s corporate capital is set at USD 31,520,000.(thirty one million five hundred twenty thousand US Dollars) divided into 31,520,000 (thirty one million five hundred twenty thousand) ordinary units, (hereinafter the “Ordinary Units”), having a par value of USD 1.(one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of units are set forth below. All units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.”

### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 6,385.-(six thousand three hundred eighty five Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Land Breeze II S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social situé au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148.836,

Ici représentée par Maître Esbelta De Freitas, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé datée du 16 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour le besoin de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte que:

Land Breeze S.à r.l. (ci-après dénommée «l’Associé Unique») est l’Associé Unique de Spring Laurel S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social situé au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.122, incorporée par un acte daté du 30 novembre 2011, par Maître Roger Arrensdorff, notaire public de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

### *Agenda*

1. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de USD 31.500.000.-(trente et un millions cinq cent mille dollars américains) par un apport numéraire;

2. Souscription et paiement de 31.500.000 (trente et un millions cinq cent mille) parts sociales ordinaires supplémentaires par un apport en numéraire ensemble avec une prime d’émission attachée aux parts sociales ordinaires s’élevant à USD 3.115.350.000.-(trois milliards cent quinze millions trois cent cinquante mille dollars américains) et l’allocation d’un montant de USD 3.150.000.-(trois millions cent cinquante mille dollars américains) à la réserve légale de la Société;

3. Amendement de l’article 5 section 1 des statuts de la Société afin de refléter l’augmentation de capital de la Société, et

4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 31.500.000,-(trente et un millions cinq cent mille dollars américains), par un apport en numéraire, pour le porter de son montant actuel de USD 20.000,-(vingt mille dollars américains), au montant de USD 31.520.000 (trente et un millions cinq cent vingt mille dollars américains).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre 31.500.000 (trente et un millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,-(un dollar américain) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts sociales ordinaires s'élevant à USD 3.115.350.000,-(trois milliards cent quinze millions trois cent cinquante mille dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 3.150.000,-(trois millions cent cinquante mille dollars américains) à la réserve légale de la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social. L'article 5.1 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 31.520.000,(trente et un millions cinq cent vingt mille US Dollars), divisé en 31.520.000 (trente et un millions cinq cent vingt mille) parts sociales ordinaires (ci-après dénommées «Parts Ordinaires»), ayant une valeur nominale de USD 1,-(un dollar américain) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts seront émises sous forme nominative et assorties des droits de vote quel que soit leur nature et la catégorie à laquelle elles appartiennent.»

*Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui seront chargés en raison de son augmentation de capital, sont estimés à environ EUR 6.385,-(six mille trois cent quatre-vingt-cinq Euros).

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: DE FREITAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2011. Relation: REM/2011/1759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003331/129.

(120001716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 560.600,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.005.

In the year two thousand and eleven, on the thirteen of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a private limited company duly incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

here represented by Cintia Procaci, private employee, professionally resident at 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l. (the “Sole Shareholder”), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg (the “Company”), having its registered office at 205, Route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg of July 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1906 dated September 6, 2007; pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg of December 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 578 dated March 7, 2008; pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg of July 15, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2075 dated August 27, 2008. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg of December 21, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 572 dated March 26, 2011.

II. The Company’s share capital is presently set at four hundred and forty four thousand six hundred Euro (€ 444,600) divided into two thousand four hundred and one (2,401) Class A shares; fifty (50) Class B shares; one thousand nine hundred and ninety-five (1,995) Class C shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each.

The appearing party, represented as above mentioned, recognizes that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To increase the Company’s share capital from four hundred and forty four thousand six hundred Euro (€ 444,600) divided into two thousand four hundred and one (2,401) Class A shares; fifty (50) Class B shares; one thousand nine hundred and ninety-five (1,995) Class C shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each, to five hundred and sixty thousand six hundred Euro (€ 560,600) by the issuance of one thousand one hundred and sixty (1,160) new Class B Shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each;

2. Subscription and payment of the share capital increase by the Sole Shareholder, by way of a contribution in kind consisting of a part of a receivable in the amount of one hundred and sixteen thousand Euro (€ 116,000) held by the Sole Shareholder against the Company;

3. To amend and restate paragraph 1 (§ 1) of article 6 of the Company’s Articles of Association;

4. To amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to Ms. Jeanette Hesser, Ms. Cintia Procaci, Ms. Hadieh Kaviani and Ms. Samira Boudalia to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

5. Miscellaneous.

#### *First Resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company’s share capital from four hundred and forty four thousand six hundred Euro (€ 444,600) divided into two thousand four hundred and one (2,401) Class A shares; fifty (50) Class B shares; one thousand nine hundred and ninety-five (1,995) Class C shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each, to five hundred and sixty thousand six hundred Euro (€ 560,600) by the issuance of one thousand one hundred and sixty (1,160) new Class B Shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each, by way of a contribution in kind consisting of a part of a receivable in the amount of one hundred and sixteen thousand Euro (€ 116,000) held by the Sole Shareholder against the Company;

#### *Subscription and Payment*

There now appeared Cintia Procaci, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared the subscription of one thousand one hundred and sixty (1,160) Class B Shares by the Sole Shareholder, each having a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each; and to accept payment in full of each of these shares via contribution in kind;

The valuation of the contribution in kind of part of the receivable is evidenced by a certificate dated December 9, 2011, issued by the management of the Company and acknowledged and approved by the Company insofar the valuation is concerned.

The certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the deed for the purposes of registration.

#### *Second Resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restart paragraph 1 (§ 1) of article 6 of the articles of association of the Company. The § 1 of the article 6 of the articles of association of the Company shall now read as follows:

“ **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at five hundred and sixty thousand six hundred Euro (€ 560,600) divided into:

Two thousand four hundred and one (2,401) Class A shares; one thousand two hundred and ten (1,210) Class B shares and one thousand nine hundred and ninety-five (1,995) Class C shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each, all of which are fully paid up.”

### Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power to Ms. Jeanette Hesser, Ms. Cintia Procaci, Ms. Hadieh Kaviani and Ms. Samira Boudalia to record the capital changes in the Share Register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the "Memorial C".

### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,700.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. ayant son siège social au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

ici représentée par Cintia Procaci, employée privée, ayant pour adresse professionnelle le 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de "HECF Luxembourg Master 3 S. à r.l." («L'Associé Unique»), une Société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, ayant son siège social à, 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg le 5 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1906 du 6 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg le 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 578 du 7 mars 2008; acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg le 15 Juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2075 du 27 août 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Henri HELLINCKX notaire de résidence à Luxembourg le 21 décembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 572 du 26 mars 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent quarante quatre mille six cents Euros (€ 444.600) divisé en deux mille quatre cent une (2.401) parts sociales de Classe A; cinquante (50) parts sociales de Classe B, mille neuf cent quatre-vingt quinze (1.995) parts sociales de Classe C d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le ramener de son montant de quatre cent quarante quatre mille six cents Euros (€ 444.600) divisé en deux mille quatre cent une (2.401) parts sociales de Classe A; cinquante (50) parts sociales de Classe B, mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1.995) parts sociales de Classe C d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, à cinq cent soixante mille six cents Euros (€ 560.600) par l'émission de mille cent soixante (1.160) nouvelles parts sociales de Classe B, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100).

2. Souscription et paiement de l'augmentation des parts sociales par l'Associé Unique par un apport en nature consistant en une partie d'une créance d'un montant de cent seize mille Euros (€ 116.000) de l'Associé Unique contre la Société;

3. Modifier et reformuler l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société;

4. Modifier le livre de Registre des parts sociales de la Société pour tenir en compte le changement de capital et autoriser Mme. Jeanette Hesser, Mme Cintia Procaci, Mme Hadieh Kaviani et Mme. Samira Boudalia à procéder, par la signature seule, au nom de la Société, aux formalités nécessaires en relation avec les parts sociales annulées et les parts sociales créés dans le livre de Registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant de quatre cent quarante quatre mille six cents Euros (€ 444.600) divisé en deux mille quatre cent une (2.401) parts sociales de Classe A; cinquante (50) parts sociales de Classe B, mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1.995) parts sociales de Classe C d'une valeur nominal de cent Euros (€ 100) chacune, à cinq cent soixante mille six cents Euros (€ 560.600) par l'émission de mille cent soixante (1.160) nouvelles parts sociales de Classe B, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, par un apport en nature consistant en une partie d'une créance d'un montant de cent seize mille Euros (€ 116.000) détenue par l'Associé Unique envers la Société.

### *Souscription and paiement*

Ensuite est intervenue Cintia Procaci, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Le comparant a déclaré la souscription des mille cent soixante (1.160) nouvelles parts sociales de Classe B, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) par l'Associé Unique et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature de l'Associé Unique.

L'estimation de l'apport en nature d'une partie de la créance est documentée par un certificat daté du 9 décembre 2011, émis par la gérance de la Société et reconnu et approuvé par la Société dans la mesure où l'estimation est concernée.

Le certificat, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société:

« **Art. 6. Capital social émis.** «Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent soixante mille six cents Euros (€ 560.600) divisé en:

Deux mille quatre cent une (2.401) parts sociales de Classe A; mille deux cent dix (1.210) parts sociales de Classe B et mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1.995) parts sociales de Classe C d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique déclare autoriser Mme Jeanette Hesser, Mme. Cintia Procaci, Mme. Hadieh Kaviani et Mme Samira Boudalia à procéder au changement de capital dans le livre de Registre des parts de la Société, et d'accomplir les formalités nécessaires en relation avec le Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.700..

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: C. PROCACI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56658. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003147/171.

(120001630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

### **ICGSRedstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 122.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICGSRedstone S.à r.l.

Référence de publication: 2012003173/10.

(120001599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**EFDO II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.738.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day November.  
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

EFDO I SARL, a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143.549 (the 'Sole Shareholder'),

duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in EFDO II SARL, a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143.738, incorporated pursuant to a notarial deed dated December 4<sup>th</sup>, 2008, published in the official gazette, *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 121 of January 20<sup>th</sup>, 2009 (the Company);

- the Company's capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) parts with a par value of twenty-five euro (€ 25.-) each;

- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (*commissaire à la liquidation*) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EFDO I SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.549 (l'Associé Unique)

ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de EFDO II SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.738, constituée suivant acte notarié du 04 décembre 2008, publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 121 du 20 janvier 2009 (la Société);

- le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (€ 100.000,-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16574. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012003684/89.

(120002536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

### **Ichima Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 42.329.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Tenue le 4 août 2011*

L'assemblée a été informée du décès de M. Nicolas KRUCHTEN, administrateur de la société, survenu le 12 septembre 2010.

M. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, ayant son adresse 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élu au poste d'administrateur de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012003174/15.

(120002348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**Immo Frisange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 113.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003175/10.

(120001670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**Rock Ridge RE 17, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 129.247.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants de catégorie A de la Société, Monsieur Lewis SCHWARTZ et Monsieur James L. VARLEY, doivent se lire désormais comme suit:

- 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique

L'adresse professionnelle du gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, doit se lire désormais comme suit:

- 5, Savile Row, W1S 3PD Londres, Royaume-Uni

Le siège social de l'associé unique de la Société, Field Point IV S.à r.l., est désormais le suivant:

- 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

*b) Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 novembre 2011*

En date du 23 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Sandra EHLERS de son mandat de gérant de catégorie B de la Sociétés avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Christoph TSCHEPE, né le 6 avril 1979 à Trier, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 22, Grand-Rue, 1660 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Rock Ridge RE 17

Signature

Référence de publication: 2012004595/29.

(120004250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

**Unternehmensgruppe Theo Müller S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 163.670.

Im Jahre zweitausend und elf, am dreizigsten November,

vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

hat eine außerordentliche Hauptversammlung (die Hauptversammlung) der Gesellschafter der Unternehmensgruppe Theo Müller S.e.c.s. stattgefunden, einer Kommanditgesellschaft luxemburgischen Rechts (société en commandite simple) mit Sitz in 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 163670, mit einem aktuellen Stammkapital in Höhe von EUR 999.999,99 (die Gesellschaft). Die Gesellschaft wurde gemäß einer Urkunde vom 14. September 2011 gegründet, aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, von der ein Auszug im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2788 vom 15. November 2011 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft (die Satzung) wurde seitdem noch nicht geändert.

Sind erschienen:

Unternehmensgruppe Theo Müller S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 163375, mit einem aktuellen Stammkapital in Höhe von EUR 12.500, Inhaber eines A Anteils der Gesellschaft mit einem Nennwert von EUR 0,01 (ein Cent) (der Komplementär);

vertreten durch Frédéric Pilorget, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer unter Privatschrift ausgestellten Vollmacht;

Theo Müller, geboren am 29. Januar 1940 in Aretsried / Fischach, wohnhaft in Holzwiesstrasse 49, CH 8703 Erlenbach, Schweiz, Inhaber von 99.999.998 B Anteilen der Gesellschaft mit einem Nennwert von jeweils EUR 0,01 (ein Cent) (der Kommanditist);

vertreten durch Frédéric Pilorget, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer unter Privatschrift ausgestellten Vollmacht;

(zusammen die Gesellschafter).

Die ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur unterschriebenen Vollmachten der vertretenen Gesellschafter bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die vertretenen Gesellschafter haben den Notar gebeten, folgendes zu beurkunden:

I. dass sämtliche 99.999.999 (neunundneunzig Millionen neunhundert neunundneunzig tausend neunhundert neunundneunzig) Anteile der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent), die das gesamte Stammkapital der Gesellschaft in Höhe von EUR 999.999,99 (neunhundert neunundneunzigtausend neunhundert neunundneunzig Euro und neunundneunzig Cent) darstellen, anwesend oder vertreten sind, und dass die gegenwärtige Hauptversammlung somit rechtsgültig zusammengetreten ist und über alle Punkte der Tagesordnung rechtskräftig Beschlüsse fassen kann;

II. dass die Tagesordnung der Hauptversammlung folgende Punkte enthält:

(1) Verzicht auf die Einberufungsformalitäten;

(2) Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von EUR 1.000 (tausend Euro) von dem aktuellen Betrag von EUR 999.999,99 (neunhundert neunundneunzigtausend neunhundert neunundneunzig Euro und neunundneunzig Cent) auf einen Betrag von EUR 1.000.999,99 (eine Million neunhundert neunundneunzig Euro und neunundneunzig Cent) durch Ausgabe von 100.000 (einhunderttausend) B Anteilen der Gesellschaft, mit einem Nennbetrag von EUR 0,01 (ein Cent), zusammen mit einer Einzahlung in das Aufgeldkonto der Gesellschaft;

(3) Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftskapitalerhöhung gemäß Punkt (2) mittels einer Sacheinlage;

(4) Änderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft;

(5) Erfassung der vorgenannten Änderungen im Anteilsregister der Gesellschaft, Erteilung der nötigen Vollmachten an jeden Geschäftsführer der Gesellschaft und Anwalt oder Angestellten von Allen & Overy Luxembourg, um im Auftrag der Gesellschaft, die Eintragung des neuausgegebenen B Anteils im Anteilsregister vorzunehmen sowie die Erfassung der Änderungen gemäß den vorgenannten Punkten (3) und (4); und

(6) Verschiedenes.

III. Sodann treffen die Gesellschafter die folgenden Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Hauptversammlung vertreten ist, verzichtet die Hauptversammlung auf die Einberufungsformalitäten, die Gesellschafter betrachten sich als ordnungsgemäß geladen und bestätigen, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihnen im voraus übermittelt wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, eine Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um EUR 1.000 (eintausend Euro), um es von EUR 999.999,99 (neunhundert neunundneunzigtausend neunhundert neunundneunzig Euro und neunundneunzig Cent) unterteilt in 1 (einen) A Anteil der Gesellschaft mit einem Nennwert von EUR 0,01 (ein Cent) und 99.999.998 (neunundneunzig Millionen neunhundert neunundneunzig tausend neunhundert achtundneunzig) B Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von jeweils EUR 0,01 (ein Cent), auf einen Betrag von EUR 1.000.999,99 (eine Million neunhundert neunundneunzig Euro und neunundneunzig Cent) zu erhöhen, durch Ausgabe von 100.000 (einhunderttausend) B Anteilen der Gesellschaft mit einem Nennwert von EUR 0,01 (ein Cent) und die Gesellschafter beschließen, hiermit diese neuen B Anteile auszugeben, zusammen mit einer Einzahlung in das Aufgeldkonto der Gesellschaft.

#### *Dritter Beschluss - Zeichnung und Einzahlung*

Die Hauptversammlung akzeptiert die Zeichnung der B Anteile im Rahmen der Kapitalerhöhung und dessen volle Einzahlung wie folgt:

#### *Zeichnung - Einzahlung*

Die Hauptversammlung beschließt, die Kapitalerhöhung der Gesellschaft durch Ausgabe von 100.000 (einhunderttausend) B Anteilen der Gesellschaft mit einem Nennwert von EUR 0,01 (ein Cent) (die Neuen B Anteile), die vom

Kommanditisten gezeichnet werden, und die Einzahlung auf die neuen B Anteile durch den Kommanditisten mittels einer Sacheinlage mit einem Gesamtwert von EUR 162.052.000 (einhundert zweiundsechzig Millionen zweiundfünfzig tausend Euro) (die Sacheinlage), bestehend aus (i) 2 Anteilen der Unternehmensgruppe Theo Müller Komplementär GmbH mit einem Nominalwert von EUR 52.000 und (ii) den Kommanditistenanteilen der Unternehmensgruppe Theo Müller GmbH & Co. KG, die zum Buchwert von EUR 162.000.000 (einhundert zweiundsechzig Millionen Euro) eingebracht werden (zusammen die Anteile).

Die Sacheinlage im Gesamtnettobetrag von EUR 162.052.000 (einhundert zweiundsechzig Millionen zweiundfünfzig tausend Euro) ist folgendermaßen aufzuteilen:

- (i) ein Betrag von EUR 1.000 (tausend Euro) ist dem Stammkapitalkonto der Gesellschaft zuzuteilen, und
- (ii) der verbleibende Differenzbetrag in Höhe von EUR 162.051.000 (einhundert zweiundsechzig Millionen einundfünfzig tausend Euro) ist dem Aufgeldkonto der Gesellschaft zuzuteilen.

Der Wert und die freie Übertragbarkeit der Anteile, die in die Gesellschaft eingebracht werden, sind durch eine Bescheinigung des Kommanditisten belegt, die vom Komplementär der Gesellschaft gegengezeichnet wurde (die Bescheinigung) und die unter anderem bestätigt, dass sich der Gesamtwert der Anteile zumindest auf EUR 162.052.000 (einhundert zweiundsechzig Millionen zweiundfünfzig tausend Euro) beläuft und dass die Anteile frei auf die Gesellschaft übertragbar sind.

Eine Kopie der obigen Bescheinigung bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten, der im Namen und im Auftrag der Gesellschafter handelt, und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Auf Grundlage der Bescheinigung bestätigt der Notar die Einzahlung der Kapitalerhöhung der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Hauptversammlung ist.

Die Anteilsstruktur der Gesellschaft nach obiger Erhöhung des Gesellschaftskapitals stellt sich wie folgt dar:

Name der Gesellschafter	Anzahl der gehaltenen Anteile
Unternehmensgruppe Theo Müller S.à r.l. ....	1 A Anteil
Theo Müller .....	100.099.998 B Anteile

#### *Vierter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, die Änderung des Wortlauts des Artikels 4 der Satzung der Gesellschaft auf Grund der oben gefassten Beschlüsse. Der Wortlaut ist demnach nunmehr folgender:

#### **" § 4. Gesellschafter und Gesellschaftskapital.**

1. Einzige Komplementärin ist die Unternehmensgruppe Theo Müller S.à.r.l., Luxemburg.  
Sie hält am Kapital der Gesellschaft einen A Anteil mit einem Einheitswert von EUR 0,01 (ein Cent).
2. Einziger Kommanditist ist derzeit Herr Theobald Müller, CH-Erlenbach, mit einer Kommanditeinlage in Höhe von EUR 1.000.999,98 (eine Million neunhundert neunundneunzig Euro achtundneunzig Cent), die 100.099.998 B Anteilen mit einem Einheitswert von EUR 0,01 (ein Cent) entsprechen. Die Kommanditeinlage ist voll erbracht.
3. Das Gesellschaftskapital beträgt derzeit EUR 1.000.999,99 (eine Million neunhundert neunundneunzig Euro und neunundneunzig Cent), bestehend aus einem A Anteil und 100.099.998 B Anteilen, jeweils mit einem Einheitswert von EUR 0,01 (ein Cent)."

#### *Fünfter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt (i) das Anteilsregister der Gesellschaft zu ändern und den neu ausgegeben B Anteil einzutragen und (ii) die Erteilung der nötigen Einzelvollmachten an jeden Geschäftsführer des Komplementärs der Gesellschaft und jeden Anwalt oder Angestellten von Allen & Overy Luxembourg, um im Auftrag der Gesellschaft, die Eintragung des neu ausgegebenen B Anteils im Anteilsregister der Gesellschaft vorzunehmen.

Die Hauptversammlung beschließt, weiterhin die Erteilung der nötigen Vollmachten an jeden Anwalt und Angestellten von Allen & Overy Luxembourg zur Erledigung aller Formalitäten in Bezug auf die Ausgabe des neuen Anteils an den Alleingesellschafter gegenüber dem luxemburgischen Handelsregister sowie die Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C und, generell, um alle Formalitäten, die zur Umsetzung der Beschlüsse drei und vier notwendig und hilfreich sind, vorzunehmen.

#### *Gebühren*

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, belaufen sich ungefähr auf viertausend euro (€ 4.000,-).

Der unterzeichnete Notar stellt hiermit klar, dass auf Wunsch der erschienenen Parteien, die vorliegende Urkunde zum Beginn des 1. Dezembers 2011 wirksam wird.

Worüber in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt, ein Protokoll aufgenommen wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vertreter der Partei, hat derselbe Vertreter zusammen mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Pilorget, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012004034/134.

(120002540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

**Immo G Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 118.928.

Je soussigné, Christophe MIGNANI, représentant de la S.A.R.L. ABROAD FIDUCIAIRE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.654, procède à la dénonciation du siège avec effet immédiat, de la société IMMO G INVESTISSEMENTS S.A.R.L., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118 928, situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Christophe MIGNANI.

Référence de publication: 2012003176/12.

(120002173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**Immo Le Cap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 91.949.

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «IMMO LE CAP S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée originellement sous la dénomination de «MANSTREAM S.A.», suivant acte dressé par le ministre du notaire soussigné en date du 26 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 330 du 27 mars 2003, page 15 817. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 91 949. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 10 avril 2008, lequel acte fut publié au Mémorial le 27 mai 2008, sous le numéro 1287 et page 61770.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Emilie BOVRISSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social d'un montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.-EUR) étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société «IMMO LE CAP S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

*Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. LECLERC, S. SZUMILAS, E. BOVRISSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17234. Reçu douze Euros (12.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012003177/65.

(120001753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Tranelux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 56.817.

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU**

1.- Monsieur Claude WATGEN, employé privé, demeurant à L-5244 Sandweiler, 1B, Ennert dem Bierg.

2.- Monsieur Dany ROCHA, employé privé, demeurant à L-5421 Erpeldange, 1, Schmattegaass

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée TRANELUX INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social à L-5326 Contern, Z.A.E. Weiergewan, 13, rue Edmond Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.817 (NIN 1996 2410 289).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, alors de résidence à Dudelange, en date du 29 octobre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 36 du 29 janvier 1997, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> juin 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1152 du 12 décembre 2001;

- suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 151 du 13 février 2003;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1116 du 26 mai 2011;

- suivant acte reçu par le notaire Edouard DELOSCH, de résidence à Rambrouch, en date du 13 octobre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2915 du 29 novembre 2011.

Que le capital social s'élève à CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 125.000.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 1.250.-) chacune.

Que suite à une convention de cession de parts en date du 28 juillet 2011, laquelle convention, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, les parts sociales sont détenues comme suit:

1.- Monsieur Claude WATGEN, prénommé, quinze parts sociales . . . . .	15
2.- Monsieur Dany ROCHA, prénommé, quinze parts sociales . . . . .	15
Soixante-dix parts sociales sont détenues par la société TRANELUX INTERNATIONAL S.à r.l., préqualifiée, . . . . .	<u>70</u>
Total. cent parts sociales . . . . .	100

Ensuite les comparants ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite à la cession de parts, les associés décident de réduire le capital social de la Société du montant de QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 87.500.-) pour le ramener de son montant actuel de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 125.000.-) au montant de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 37.500.-) par retrait et annulation de soixante-dix (70) parts sociales, rachetées par la société TRANELUX INTERNAIONAL S.à r.l..

*Deuxième résolution*

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

*Troisième résolution*

Les associés décident de changer le nombre de parts sociales et constatent que le capital social de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 37.500.-) sera dorénavant représenté par trois cent trente (330) parts sociales sans désignation de valeur nominale, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Claude WATGEN, prénommé, cent soixante-cinq parts sociales . . . . .	165
2.- Monsieur Dany ROCHA, prénommé, cent soixante-cinq parts sociales . . . . .	<u>165</u>
Total: trois cent trente parts sociales . . . . .	330

*Quatrième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence du montant de DIX-NEUF MILLE TROIS CENT DIX-HUIT EUROS DIX-HUIT CENTS (€ 19.318,18) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 37.500.-) au montant de CINQUANTE-SIX MILLE HUIT CENT DIX-HUIT EUROS DIX-HUIT CENTS (€ 56.818,18) par la création de cent soixante-dix (170) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes.

De l'accord de l'associé Monsieur Dany ROCHA, les cent soixante-dix (170) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé Monsieur Claude WATGEN et ont été libérées par un versement en numéraire.

Le montant de DIX-NEUF MILLE TROIS CENT DIX-HUIT EUROS DIX-HUIT CENTS (€ 19.318,18) se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la représentation des pièces justificatives de libération.

*Cinquième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence du montant de SOIXANTE-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-ET-UN EUROS QUATRE-VINGT-DEUX CENTS (€ 68.181,82) pour le porter de son montant actuel de CINQUANTE-SIX MILLE HUIT CENT DIX-HUIT EUROS DIX-HUIT CENTS (€ 56.818,18) au montant de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 125.000.-) sans création de parts sociales nouvelles, moyennant incorporation à concurrence du montant de SOIXANTE-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-ET-UN EUROS QUATRE-VINGT-DEUX CENTS (€ 68.181,82) de résultats reportés, ainsi qu'il résulte d'un bilan daté au 31 décembre 2010, dûment approuvé par les associés.

La disponibilité desdits résultats résulte d'une déclaration faite par le gérant de la société, Monsieur Claude WATGEN, confirmant que lesdits résultats n'ont pas été affectés respectivement distribués et qu'ils existent encore à la date de ce jour, déclaration datée du 23 décembre 2011,

lesquels documents, après avoir été signés "ne varietur" par le notaire instrumentant et les comparants resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 125.000.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Claude WATGEN, employé privé, demeurant à L-5244 Sandweiler, 1b, ennert dem Bierg, trois cent trente-cinq parts sociales . . . . .	335
2.- Monsieur Dany ROCHA, employé privé, demeurant à L-6450 Echternach, 1, route de Luxembourg, cent soixante-cinq parts sociales . . . . .	165
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales sous les conditions prévues par la loi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et lieu de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WATGEN, D. ROCHA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2330. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004028/97.

(120002601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

**Amway Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.805.

In the year two thousand eleven, on the 27<sup>st</sup> day of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company named AMWAY LUXEMBOURG S.à r.l. with registered office in Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 76805 (the Company).

The aforesaid company was incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on June 16, 2000, published in the Mémorial C number 850 on November 21, 2000. The articles are amended by the same notary on July 20, 2000, published in the Mémorial C number 55 on January 26, 2001, and on March 22, 2002, published in the Mémorial C number 939 on July 4, 2002, and on April 30, 2004, published in the Mémorial C number 722 on July 13, 2004. The last changes of articles have been made by notary Joseph Elvinger on January 13, 2006, published in the Mémorial C number 1218 on June 22, 2006.

The meeting is presided by Nadine MAJERUS, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Jean-Paul SCHMIT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Jérôme ADAM, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I: The shareholders, holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Jérôme ADAM, employee with professional address ai Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

II. that the present meeting has the following agenda:

1. Decision to set up a voluntary liquidation of the Company;
2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers;
3. Such other actions necessary in conjunction with the foregoing;

The General Meeting of the sole shareholder, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has deliberated and decided unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

### *Second resolution*

The General Meeting decides to appoint as liquidator Fairland Property Limited having its registered office in the British Virgin Islands, registered with the Trade Register of the British Virgin Islands under number 517295.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

### **Suit la version française:**

L'an deux mil onze, le 27 décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée AMWAY LUXEMBOURG S.à r.l. ayant son siège social au 15, Rue Edward Steichen, L2540, Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 76805 (la Société).

Ladite société a été constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Luxembourg), en date du 16 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 850 du 21 novembre 2000. Les articles d'associations ont été modifiés par le même notaire le 20 juillet 2000 et publiés au Mémorial C numéro 55 le 26 janvier 2001, et le 22 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 939 le 4 juillet 2002, et le 30 avril 2004, publiés au Mémorial C numéro 722 le 13 juillet 2004. Les statuts ont été modifiés une dernière fois par Maître Joseph Elvinger le 13 janvier 2006, publiés au Mémorial C numéro 1218 le 22 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Nadine MAJERUS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Jean-Paul SCHMIT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée désigne comme scrutateur Jérôme ADAM, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique de la Société, détenant l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représenté par Jérôme ADAM, employé privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, signée par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Toutes autres actions nécessaires en liaison avec ce qui précède

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur la société Fairland Property Limited ayant son siège social Les Iles Vierges Britannique, inscrite au registre des sociétés en Les Iles Vierges Britannique sous le numéro 517295.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Signé: Majerus, Schmit, Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58439. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003559/103.

(120002842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

---

**Immotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1451 Luxembourg, 11, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 92.418.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012003178/11.

(120002395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Incafi S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 118.377.

---

La société FPM ENGINEERING S.à r.l., en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme INCAFI S.A., ayant son siège social au 2A, rue de Steinfort, L-8476 Eischen, R.C.S. Luxembourg B 118.377.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003179/10.

(120001739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Tahoe TRM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.587.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 décembre 2011*

En date du 21 décembre 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante;

- de nommer Madame Anne-Catherine GRAVE, né le 23 juillet 1974 à Comines, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Monsieur James Morril FORD, gérant de catégorie A
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de catégorie B
- Madame Anne-Catherine GRAVE, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Tahoe TRM S.à r.l.

Par procuration

Signature

Référence de publication: 2012003999/23.

(120002496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

---

**Inoracc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 68, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 144.384.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003180/10.

(120001748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**International Trademark Institute, Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 150.224.

---

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003184/10.

(120002445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Intex S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.721.

---

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTEX S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012003185/12.

(120002005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Intex S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.721.

---

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTEX S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012003186/12.

(120002006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---